

27/5/58

LE CONGRES ANNUEL DE L'AFAC

Le Xème Congrès de l'AFAC s'est tenu à Léopoldville du 27 au 30 avril 1958. Il réunissait autour du Comité Central, les délégués extraordinaires venus de toutes les provinces du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Au cours de ses travaux, le Congrès :

a constaté qu'en raison des récents événements d'inspiration politique, un malaise est né dans les couches saines des populations européennes et autochtones;

que ce malaise est dû notamment à une crise d'autorité et à une action antieuropéenne entreprise par une minorité d'euro péens et d'autochtones;

que cette action ne reflète pas l'opinion de la masse des Congolais;

que si ce malaise persiste, il risque de dégénérer rapidement en une grave crise de confiance;

que cette crise de confiance ne pourra que compromettre gravement l'avenir de ce pays;

que celui-ci ne peut se développer que dans l'ordre, la prospérité, la sécurité et la paix sociale.

Dans ces conditions, le Congrès :

a réaffirmé énergiquement sa confiance dans l'avenir du Congo et le maintien de la présence européenne;

a estimé que l'AFAC, bien que ne professant aucune tendance partisane, ne peut demeurer indifférente à la situation et à l'avenir du pays;

demande que s'unissent tous ceux, blancs et noirs, qui sont persuadés que dans l'intérêt général, tant des Européens que des Congolais eux-mêmes, la présence européenne est ici indispensable pour assurer l'évolution normale des populations autochtones;

a décidé, dans ce but, d'étendre son action à tous les secteurs publics de l'emploi et à mettre tout en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

L'AFAC, le plus ancien des syndicats de l'Afrique belge, lance un appel à tous ceux qui sont soucieux de l'avenir de ce pays et de ses populations.

Ralliez ses rangs en versant votre cotisation (300 F jusqu'à la fin 1958) au compte BCB de la section provinciale ou régionale de votre ressort!

Léopoldville	900.684	Stanleyville	607.530	E'ville	820.078
Matadi	575.924	Bukavu	347.376	Lulubourg	553.527
Coquilhatville	483.616	Kinshasa	515.508/02	de Usunbura	645.253
			Mr. CORNET		

Ruhengeri



2861